

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 juin 2021	N° 2021-335

Convocation du 18 juin 2021

Aujourd'hui vendredi 25 juin 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESCIANA à M. Patrick BOBET
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50; M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 15h20; M. Stéphane MARI à partir de 14h50; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h; M. Patrick PUJOL à partir de 13h; M. Kévin SUBRENAT à partir de 14h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 juin 2021	<i>Délibération</i>
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle technique de l'exploitation	<i>N° 2021-335</i>

Convention pour l'octroi par Bordeaux Métropole d'une subvention à l'association PIMMS (Point d'information médiation multi-services) de Bordeaux dans le cadre de la tarification sociale et solidaire des transports TBM (Transports Bordeaux Métropole) - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences en matière de transports publics, Bordeaux Métropole a mis en œuvre depuis de nombreuses années une tarification sociale des transports publics urbains qui permet l'accès à des tarifs gratuits ou réduits des usagers en fonction de leur statut (demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, anciens combattants, etc).

A cet effet, les Centres communaux d'action sociale (CCAS) accueillent les usagers dits "sociaux" pour les informer et les accompagner dans leur démarche d'obtention des titres de transports gratuits ou réduits. Cette tâche a pris de l'ampleur au cours de l'année écoulée, notamment en raison de la pandémie de Covid 19, et également en raison du déploiement de la nouvelle billettique TBM (Transports Bordeaux Métropole) qui a engendré un toilettage des droits des bénéficiaires sociaux.

Malheureusement, il apparaît que certains publics se tiennent encore à distance des CCAS. L'isolement conjugué à la méconnaissance des structures administratives, que complète parfois un sentiment de relégation sociale, conduisent à maintenir hors de ce dispositif une partie de la population pour laquelle il a été pensé.

Certaines structures associatives se sont données pour tâche d'aller à la rencontre de ces publics restés en marge. En particulier, le PIMMS (Point d'information médiation multi-services) de Bordeaux est depuis de nombreuses années un partenaire régulier et de confiance dans la médiation autour des questions de transport. Son action constitue un complément de l'action sociale menée par les différents intervenants publics en la matière sur le territoire de la Métropole bordelaise. Les retours d'expérience démontrent ainsi qu'à ce jour le PIMMS a conduit ses projets avec la pédagogie, le sens de la communication, et la capacité de médiation, de rigueur.

Or, les procédures liées à la demande de tarification solidaire que la Métropole souhaite déployer au second semestre 2021 vont nécessiter une adaptation des publics-cibles. Cela se traduira par l'appropriation, par l'ensemble des usagers, premièrement des nouvelles règles d'accès aux tarifs solidaires, deuxièmement de l'application Internet dédiée leur permettant d'initier leur demande d'accès au droit. Ce futur dispositif solidaire basé sur les revenus du foyer du demandeur, et non plus sur son statut, constitue à de nombreux égards des changements pour les usagers bénéficiaires. Le besoin d'accompagnement est très

dimensionnant étant donné qu'environ 50.000 foyers (correspondant à 80.000 personnes) sont potentiellement éligibles au futur dispositif.

L'association PIMMS est informée de l'arrivée de ce nouveau dispositif.

Dans ce contexte, l'association PIMMS de Bordeaux a offert d'apporter son soutien aux usagers éligibles ainsi qu'au personnel des CCAS au travers d'une mission de médiation qui aura notamment pour objet de renseigner et accompagner les habitants sur les différents dispositifs développés en matière de tarification sociale puis solidaire sur le réseau de transports urbains TBM.

Les ressources financières de l'association ne lui permettent cependant pas, à ce jour, de mener à bien cette action dont le coût est avéré et sera conséquent. C'est donc à cet effet que l'association PIMMS sollicite de Bordeaux Métropole une subvention de 164 528 €, objet de la présente délibération.

Le montant octroyé de 164 528 € permettrait ainsi un accompagnement :

- Sur une durée de 9 mois à savoir de juillet 2021 à mars 2022 inclus afin de couvrir les besoins de médiation pour le renouvellement des droits à la tarification sociale puis la mise en œuvre du nouveau dispositif de tarification solidaire (période de transition entre les dispositifs);
- Sur un périmètre géographique pertinent puisqu'il garantirait la présence de médiateurs sur l'ensemble des 28 communes desservies par le réseau de transports de la métropole ; ces médiateurs seraient géographiquement rattachés au sein de chacun des CCAS de ces communes (et leur nombre serait fixé au prorata des flux d'accueil d'usagers estimés par commune).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.5217-2,

VU le Code des transports,

VU la délibération n°2003/0687 du 19 septembre 2003, faisant évoluer les mesures tarifaires sociales dans les transports en commun communautaires,

VU la délibération n°2016/52 du 12 février 2016 faisant évoluer les mesures tarifaires sociales dans les transports en commun métropolitains,

VU la délibération n°2016-576 en date du 21 octobre 2016 relative à la mise en œuvre de tarification solidaire,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'une des missions de l'association PIMMS de Bordeaux est de renseigner et accompagner les usagers des transports en communs urbains de l'agglomération bordelaise et notamment sur les différents dispositifs développés en matière de tarification sociale puis solidaire sur le réseau de transports urbains TBM ;

CONSIDERANT l'intérêt de cet accompagnement compte tenu de l'augmentation de la demande à la tarification sociale puis au passage à la tarification solidaire ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 164 528 €,

Article 2 : déroge à l'article 3.2 du Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole adopté par délibération du conseil de Bordeaux Métropole n° 2015-0252 en date du 29 mai 2015, en ce que la subvention sera versée sous la forme d'un premier acompte de 80% versé à la notification, puis d'un solde de 20% après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole sur la base du compte-rendu financier ;

Article 3 : d'autoriser le Président à signer la convention de subvention entre l'Association PIMMS de Bordeaux et Bordeaux Métropole annexée à la présente délibération

Article 4 : d'imputer les dépenses sur le budget annexe transport 2021 et 2022 – Chap 65 – Compte 6574, sous réserve que les crédits soient votés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Ne prend pas part au vote : Madame LECERF

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 juin 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 JUIN 2021	la Vice-présidente,
	Madame Béatrice DE FRANÇOIS